

**Compte rendu de l'audience du 15 novembre 2012 auprès de Mme Guillet, IGEN
(en présence de Mr Jean Pascal DUMON, IGEN sciences et technologies du vivant,
de la santé et de la terre)**

Pour le SNES : Dominique Balducci, Claudie Chalmin, Thierry Reygades

Points abordés :

- Bac session 2012
- Épreuves : AI, épreuves terminales
- situation des établissements
- Impact des réformes (ST2S et bac pro ASSP) sur les postes
- post bac
- agrégation sms

SNES : Quel bilan tirez-vous de la session 2012 du bac ST2S ? Des dysfonctionnements liés au sujet de l'épreuve écrite ?

Me Guillet :

Peu de choses à dire au vu des chiffres cette année, les académies n'ont pas toutes remontées leurs résultats.

Effectivement, l'épreuve écrite en STSS a causé des problèmes principalement sur la région Île De France, Nous réfléchissons à une harmonisation plus efficace : Nous posons la question de la réunion d'entente interacadémique : le nombre de jurys (28) conséquent à gérer et la complexité de l'harmonisation. Celle-ci doit être retravaillée (peut – être plusieurs réunions d'entente dont le périmètre est à définir) et un temps de correction sur place plus long est peut être à envisager.

SNES : Pourquoi pas mais poursuivre les missions interacadémiques des collègues lors de l'évaluation terminale du bac, Nous attirons l'attention aussi sur le sujet lui-même et l'interprétation de la correction. La présence des IPR lors de la journée d'harmonisation uniquement le matin a été préjudiciable à l'élaboration de consignes pertinentes et sans contestation possible par l'ensemble des correcteurs,

Où en est –on de la procédure pour les AI ? les thèmes nationaux pour lesquels vous aviez retenu le principe lors de notre dernière rencontre ? l'évaluation ?

Me Guillet :

Les AI :

Tout a été transmis aux enseignants dans les temps. Les situations des élèves absents sont en phase de résolution.

Plus de thèmes nationaux. : nous en avons discuté et cela entraînerait des problèmes comme le blocage de l'ancrage local. Nous allons vérifier si le RNRSMS propose des pistes pour mener à bien les AI. L'évaluation comme vous le savez se réalise avec les professeurs de l'établissement. Il y aura une grille nationale qui sera déclinée au niveau académique mais aussi au niveau des établissements

SNES : nous regrettons que l'évaluation par des professeurs n'ait pas été au delà de la question de l'équité, L'évaluation est un moment d'échange et de formation

pédagogiques pour les collègues et une meilleure harmonisation des attentes.

Me Guillet : Nous le concédons bien mais il faut rappeler que seuls des points supérieurs à 10 sont pris en compte et qu'il s'agit un coefficient de 2 pour cette épreuve anticipée.

SNES : et les épreuves terminales ?

Les épreuves terminales ne sont pas encore finalisées , elles le seront le 26/27 novembre prochain.

Pour la BPH et la partie écrite STSS, pas de grand changement.

Ce qui est nouveau, c'est l'épreuve projet technologique comme les autres séries technologiques. Cette épreuve s'appuie sur la même définition de projet technologique que la série STL, les mêmes compétences : autonomie, travail d'équipe ,etc... Pour permettre de s'approprier la réalité de terrain : les élèves par groupe de 3 auront la possibilité de travailler sur des projets du champ sanitaire et social existant localement ou par l'intermédiaire de corpus de documents diversifiés relatant l'existence d'un projet. Pour mener à bien cette épreuve, les élèves pourront contribuer au projet existant en mettant en œuvre les méthodologies d'enquête, travailler par petites étapes sur le diagnostic...Si le projet est déjà réalisé , les élèves pourront aussi bien s'attacher à l'analyse qui pourra en être faite avec des déclinaisons bien délimitées pour faire travailler plus groupes sur un même projet voire même envisager des remédiations... Le but n'est pas la finalité du projet mais la démarche méthodologique.

SNES : et l'intervention de la BPH ?

La BPH est réintégrée car les professeurs sont à même de pouvoir participer à la mise en œuvre des compétences transversales en reprenant la définition du projet technologique. Une répartition des volumes horaires sera clairement définie entre les 2 disciplines.

SNES :

Les collègues n'y étaient pas très favorables On verra la mise en œuvre ... comme il s'agit d'une épreuve avec un coefficient 7, l'évaluation se fera dans quel cadre ?

Me Guillet/ Mr Dumon :

Le suivi sera réalisé par les professeurs de la classe, la présentation orale sera faite devant 2 professeurs dont au moins un extérieur. Nous nous alignons sur les autres épreuves projets technologiques.

Les projets d'épreuves passent devant le CSE en janvier 2013.

SNES :

Nous vous alertons une fois de plus sur la situation des postes de STMS dans les établissements :

On constate une multiplication des compléments de service en Bac pro ASSP dans plusieurs académies depuis l'an dernier et une concurrence nette avec le bac pro ASSP quant à l'ouverture de sections.

Notamment la situation est critique dans l'académie de Créteil. Le plan de reconversion massive des professeurs titulaires du CAPET de STMS vers la voie professionnelle proposée par le rectorat de cette académie(cf lettre du recteur du 1(octobre 2012) sera -t-il le premier d'un ensemble ? Les professeurs sont titulaires d'un CAPET, les contenus d'enseignements ne sont pas les mêmes que les collègues PLP enseignant en Bac pro ASSP! Nous contestons cette procédure de reconversion et ce qui devait rester à la marge pour quelques collègues ne doit pas s'appliquer pour l'ensemble de professeurs de STMS (série ST2S),

Me Guillet :

Nous avons lancé une enquête pour vérifier la répartition entre les sections st2S et les sections professionnelles ASSP dans les académies accompagné d'un courrier aux IPR et IEN auxquels nous recommandons de ne pas déstabiliser le vivier des sections ST2S en transformant seulement les 2/3 des anciennes sections BEP CSS en sections de bac pro ASSP.

Il en résulte des variations selon les académies qui ont suivi ou non cette recommandation. On voit même des chefs d'établissements transformer les sections SPVL en sections ASSP pour maintenir les ressources humaines et/ou les effectifs.d'élèves

Caen. Versailles, Paris, Lille ne posent pas de problème.Nous demandons que des modifications interviennent dans les académies qui envisagent trop d'ouvertures de sections de Bac pro (ex Grenoble, Créteil ...). La création de sections professionnelles ne peut se faire au détriment des sections ST2S,

Mr Dumon : Les préconisations du CPRDFP doivent être suivies.

SNES : le Snes Créteil s'est déjà adressé au recteur au dernier CTA pour dire son désaccord de cette procédure de reconversion. Comme le Snes national il demande qu'une négociation ait lieu sur la filière sanitaire et sociale dans l'éducation nationale (cf déclaration du Snes)

Me Guillet :

Nous enregistrons votre demande mais il n'est pas question d'envisager une reconversion systématique au niveau national,

SNES :

Mais, cette promotion de la section ASSP s'accompagne t-elle au moins d par une avancée des équivalences AP ou AS ?

Me Guillet : toujours pas pour le ministère de la santé ! Et l'an prochain, ce sera la première session du bac ASSP., la situation est évidemment urgente Pour l'EN, un texte indiquerait que des équivalences ne seraient possibles qu'entre diplôme de même niveau. Or, la situation est possible au ministère des Affaires sociales pour les diplômes de moniteur éducateur et d'Éducateur Spécialisé Donc on aimerait une évolution du texte permettant d'avancer sur ce dossier .

SNES : on voudrait attirer votre attention sur la situation de Grenoble avec 7 professeurs titulaires du CAPET STMS mutés sur des postes PLP et aussi sur la situation de Paris avec au sein du lycée d'Alembert 5 professeurs pour 3 postes ? des solutions vont-elle intervenir dans l'intérêt des collègues ?

Me Guillet : pour Grenoble, la situation va évoluer. Une erreur a été faite. Pour Paris, il s'agit de situations particulières, ce n'est pas la même chose mais vous avez raison d'attirer notre attention nous allons

SNES : Nous sommes également alertés par des problèmes concernant le conventionnement de certains diplômes , notamment pour le DTS IRMT. On nous dit que Les conventions avec les universités ne se mettent pas en place. Quid des évaluations et du grade licence ?

Mr Dumon :

C'est un fait, il y a des blocages mais il y a de la bonne volonté de toute part : la DGESIP, la CPU. Cela n'entraîne aucun handicap quant à la formation. Nous n'envisageons pas d'absence de convention au bout du compte

Me Guillet : sachant que le DETLM et le BTS diététique suivent la réforme LMD.

SNES : les collègues s'inquiètent de l'entrée de l'université dans ces formations.

Mr Dumon : les universitaires peuvent intégrer ces formations, cela n'entraînera pas de grands bouleversements pour les professeurs de lycée ; chacun ayant sa compétence.

SNES : pour la mise en crédits européens de la 3ème année CESH, nous soulignons que les attentes de la direction de la cohésion sociale sont utopiques en terme de délais. Les collègues enseignent et n'ont pas, comme dans les IRTS, des collègues déchargés de tout enseignement pour réaliser ce travail fastidieux. Nous attendons toujours des résultats quant à l'enquête menée sur le suivi des 7 lycées pilotes dans le BTS SP3S.

Me Guillet : Nous en prenons note. Cela paraît évident. Il faut souligner des perspectives intéressantes en terme d'insertion pour le BTS ESF. Une voie d'insertion professionnelle s'ouvre dans le domaine du contrôle énergétique des familles. Ce qui est très positif à travers les débouchés peu visibles de ce diplôme.

Quant au BTS SP3S, des ouvertures de sections se poursuivent. Les étudiants poursuivent pour beaucoup en licence professionnelle. D'autres s'insèrent dans la vie active...

SNES : Enfin, l'agrégation Sms ! Nous nous félicitons de sa création ; vous savez que c'est une revendication que le Snes porte depuis plusieurs années et ce n'est que justice et une vraie reconnaissance de notre discipline et de la formation ST2S donc Quelle perspective ? (places au concours externe, interne, liste d'aptitude, jury)

Me Guillet : Nous avons été accompagnés par beaucoup d'universitaires dans cette création. Pour les postes : nous espérons pour la session 2014 (inscription en 2013) une quinzaine de places. 10 seront peut-être proposés. Pas de concours interne dans l'immédiat, .

M Dumon :

Pour la liste d'aptitude : la règle est 1 place /7 au concours externe donc il faut envisager pour l'instant 2 places.

Il s'agit aujourd'hui de faire la promotion de cette agrégation notamment dans les préparations au concours : Nancy, Versailles, Marseille, Lille, Lyon.

Nous espérons une diversité dans le recrutement comme c'est le cas,

SNES :

On entend votre position et votre point de vue. Néanmoins, nous vous rappelons que les professeurs en exercice attendent l'ouverture du concours interne pour accéder à la promotion de corps,